



AVANT-GARDE TURRIPINOISE

Saison 2023 - 2024



Inscriptions au local de l'Avant-Garde Turripinoise - 7 Rue Ferdinand Faulcon- 38110 La Tour Du Pin

Samedi 2 septembre 2023 de 9h00-12h00 : Réservé aux anciens adhérents inscrits à la saison 2022-2023

Samedi 9 septembre 2023 de 10h00-12h30 : Pour les nouveaux adhérents, en fonction des places encore disponibles.

TARIF COTISATION ANNUELLE

PRIM'GYM	150 € par personne
POUSSINS (filles ou garçons)	185 € par personne
JEUNESSES ou PUPILLES	200 € par personne
AINEES ou ADULTES	200 € par personne
MUSICIENS	110 € par personne
GYM JUGE (obligation de suivre les formations) 1^{ère} année / GYM AIDE-MONITEURS - 1^{ère} année	Tarif de la section
GYM JUGE (obligation de suivre les formations) - à partir de la deuxième année	70 € par personne
MONITEURS (à partir de la 2^{ème} année) / COMITE DIRECTEUR pratiquant une activité	35 € par personne

La cotisation représente l'adhésion au club et couvre en partie les frais :

- De licence
- D'assurance « mini »
- D'engagement aux compétitions

Séances d'essai les semaines du 11 et 18 septembre 2023. Si l'adhérent ne poursuit pas le dossier complet sera retourné.

Entre le 25 septembre et le 31 octobre, 35 € seront retenus pour frais de dossier engagés par l'Avant-Garde Turripinoise.

Après le 31 Octobre 2023, aucun remboursement de cotisation ne sera fait quel que soit le motif.

ATTENTION ! Tout arrêt ou abandon même pendant les semaines d'essai doit être signalé par écrit postal ou par mail à l'adresse de l'Avant-Garde Turripinoise : avantgardeturripinoise@orange.fr



AVANT-GARDE TURRIPINOISE



Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site → **Se présenter à l'inscription avec le dossier complet, les documents renseignés et, le cas échéant, signés ainsi que le montant de la cotisation** qui sera calculé sur place en fonction des aides dont éventuellement vous bénéficiez.

DOCUMENTS	
0. Information d'inscription et tarifs	A conserver par l'adhérent
1. Règlement intérieur	A lire et conserver par l'adhérent
2. Fiche d'inscription à compléter	A rendre au secrétariat après visa par la section
3a. Fiche adhérent majeur à compléter et signer	A rendre au responsable de section
3b. Fiche adhérent mineur à compléter et signer	A rendre au responsable de section
4. Certificat médical	A rendre au secrétariat
5a. Questionnaire de santé majeur	A conserver par l'adhérent
5b. Attestation questionnaire de santé majeur à compléter et signer	A rendre au secrétariat
6a. Questionnaire de santé mineur	A conserver par l'adhérent
6b. Attestation questionnaire de santé mineur à compléter et signer	A rendre au secrétariat
7a. FSCF Tableau de garanties assurance	A conserver par l'adhérent
7b. Attestation d'assurance à compléter et signer	A rendre au secrétariat
8. Fiche d'autorisations à compléter et signer	A rendre au secrétariat
9. Horaires et classes d'âge	A conserver par l'adhérent
10. Photo d'identité récente	A rendre au responsable de section
11. Cotisation	A effectuer au secrétariat



Cotisation totale (chèque(s) – espèce (faites l'appoint) - CB) Attention ! Un ou des chèques de caution vous seront demandés pour toutes les aides. Merci de ne pas compléter les chèques à l'avance. Possibilité de payer en trois fois.

↳ **Le cas échéant**, des réductions sont possibles si vous détenez :

- Un **ticket loisir de la Mairie de votre domicile**. Apporter le justificatif complété par la Mairie.
- Une **carte TATTOO** (collégiens). Les cartes TATTOO seront scannées sur place. **Attention !** Il vous faudra au préalable l'activer en suivant les indications envoyées par courrier avec la carte. En cas de carte non reçue, un chèque de caution vous sera demandé. Vous aurez **jusqu'à fin septembre** pour envoyer la copie de la carte : avantgardeturripinoise@orange.fr. Le chèque de caution vous sera alors encaissé ou rendu.
- Une **carte Pass'Régi**on « adhésion sport » (lycéens). **Apporter une photocopie + mot de passe**. Un chèque de caution vous sera demandé. En cas de carte non reçue, vous aurez **jusqu'à fin septembre** pour envoyer la copie de la carte avantgardeturripinoise@orange.fr. Le chèque de caution sera alors encaissé ou rendu.
- Un **mail émanant du Ministère des sports des Jeux Olympiques et Paralympiques (Pass'Sport de l'Etat)** sur lequel est inscrit le nom de votre enfant avec un code Pass'Sport Individuel et unique. Apporter une copie du mail. En cas de mail non reçue, un chèque de caution vous sera demandé. Vous aurez **jusqu'à fin septembre** pour transférer le mail avantgardeturripinoise@orange.fr. Le chèque de caution sera alors encaissé ou rendu.